

J'ai constaté, à la suite d'une question posée à la Chambre hier, que les Canadiens doivent déboursier 25c. pour chaque dollar que le gouvernement dépense pour financer la dette nationale. Le gouvernement ne fait que grossir la dette nationale en pratiquant cette politique.

Nous sommes engagés dans une voie qui nous mène au désastre. Si les députés d'en face continuent à suivre le ministre dans cette voie . . .

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

**L'hon. Ron Huntington (Capilano):** Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion de dire quelques mots sur les graves dangers que l'article 27 de la loi sur le pétrole et le gaz du Canada comporte pour l'avenir du pays. J'aimerais aussi profiter de l'occasion pour exprimer certaines des vives inquiétudes que suscite chez nous, dans l'Ouest, ce genre de mesure.

**Une voix:** Nous débattons la motion n° 21.

**M. Huntington:** J'aimerais que le député sache ce qu'il dit. Le débat porte sur les motions n°s 21 et 22 qui tendent à modifier l'article 27.

De toute évidence, j'aurai à subir des interruptions encore ce soir, mais je pense pouvoir en venir à bout. Comme on peut le voir à la page 12227 du *hansard*, mon collègue le député de Calgary-Sud (M. Thomson) a encore une fois donné un avertissement extrêmement sérieux et bien documenté à propos des graves difficultés que peut nous attirer l'article 27. Ce prétendu article de canadianisation est en réalité un article de nationalisation. Le député de Calgary-Sud a signalé dans sa mise en garde que cet article de la loi risque de nous occasionner un manque quotidien de pétrole de l'ordre de 1.1 million de barils en 1990. Loin d'assurer aux Canadiens l'autonomie dès 1990, cette disposition risque plutôt de nous obliger à importer pour combler ce manque. Comme mon collègue de Red Deer (M. Towers), il a aussi rappelé que nos moyens de prospection avaient dangereusement diminué depuis que notre pays a pris connaissance à la fois de l'article 27 de la loi sur le pétrole et le gaz du Canada et du projet constitutionnel.

Aujourd'hui, un double appel à la liberté se fait entendre. Il y a d'abord la charte des droits, puis la canadianisation de notre industrie du pétrole et du gaz prévues à l'article 27 du projet de loi.

Cet appel à la liberté a l'intensité, la moralité et la sincérité du gros L rouge et de la grande feuille d'érable rouge. C'est une tache rouge qui souille l'histoire et l'évolution de la moralité canadienne. La canadianisation, telle qu'on la prévoit dans cette disposition, c'est de la confiscation. C'est du vol, c'est de la piraterie. Je ne sais pas comment on pourrait l'appeler autrement.

Je n'avais jamais cru que je verrais de mon vivant adopter une telle loi sur le continent nord-américain. La canadianisation telle que prônée par le gouvernement libéral, c'est du nationalisme. Le gouvernement pourra s'approprier sans coût 25 p. 100 des intérêts des seuls gagnants. Je le répète, seulement des gagnants. Ni le gouvernement ni la société de la Couronne ne seront obligés de partager les frais des puits improductifs ou une partie des frais de prospection qui précèdent toute activité de forage. Le projet de loi donne à la Couronne accès à toute la propriété intellectuelle qui a coûté si cher à l'entreprise privée.

### *Pétrole et gaz du Canada—Loi*

Le Nouveau parti démocratique n'est pas satisfait de l'intérêt de 25 p. 100 à effet rétroactif que le gouvernement a proposé. Il veut 50 p. 100 dans la motion n° 22. Si celle-ci était adoptée, toute activité cesserait.

Au milieu des années 70, notre pays a eu l'occasion d'atteindre le plein emploi ainsi que l'autonomie pétrolière dès 1990. Cette occasion a été manquée. Toute une génération de jeunes, leurs études terminées et désireux de se tailler une place dans la société canadienne, ont été privés de l'occasion parce que le gouvernement est intervenu dans l'entreprise privée.

Il m'est arrivé bien des fois de me demander pourquoi on nous avait présenté toutes ces mesures qui nous ont fait manquer à jamais l'occasion d'accéder au plein emploi. Je pense que la réponse se trouve dans ce bill. C'est le côté canadianisation de cet article. Cela figure également dans la motion n° 22 du Nouveau parti démocratique, qui demande de porter à 50 p. 100 le seuil de rétroparticipation.

Mon collègue d'Etobicoke-Centre (M. Wilson) a présenté la motion n° 21 qui dit simplement:

«(2) Est dévolue à Sa Majesté du chef du Canada une part détenue en Son nom par le Ministre et suffisante pour donner au titulaire de droits un taux de participation canadienne de cinquante pour cent.»

Mon parti a toujours été parfaitement d'accord avec les objectifs que le gouvernement du Canada a fixés à la loi sur le pétrole et le gaz du Canada. Le premier objectif est magnifique. Autosuffisance énergétique! Mais alors pourquoi fait-on tout ce qu'il faut pour empêcher la participation des Canadiens? Quel beau tour de passe-passe! En fait de participation, il s'agit plutôt de celle de l'État et non des Canadiens.

Les autres objectifs fixés dans le bill sont un juste prix et le partage des recettes. Mais le résultat est tout autre. Le résultat, c'est une politique qui inquiète grandement beaucoup de Canadiens.

Le socialisme, ce n'est pas une chose qui s'impose d'en haut. Il faut que cela vienne d'en bas. Il n'est pas possible de créer le malaise social nécessaire à l'instauration d'un État socialiste lorsque les gens travaillent et que l'économie tourne rond.

S'il y a un pays dans le monde, monsieur l'Orateur, qui pourrait faire un grand cadeau au tiers monde, c'est le Canada: il suffirait qu'il ne compte plus sur les sources étrangères d'énergie non renouvelable. Depuis 1976, nous aurions pu réaliser le plein emploi en prenant tout le potentiel d'études, la main-d'œuvre et le savoir-faire de l'usine Syncrude pour les utiliser dans une nouvelle usine Alsands. Nous aurions pu construire le pipe-line de la vallée du Mackenzie qui aurait pris l'énergie qui attend actuellement dans le grand Nord faute de transports, pour l'envoyer chez nos voisins du Sud qui paient la facture militaire assurant la protection de nos libertés. Nous aurions pu introduire progressivement un mégaprojet après l'autre. Le projet de Cold Lake, qui devait être lancé et dans lequel des sommes importantes avaient été investies—par des gens comme vous et moi, monsieur l'Orateur, qui croyaient en son avenir—est mort. Il est bien mort et enterré. Nous aurions pu construire des gazoducs pour amener le gaz dans les Maritimes et au Québec en remplacement du pétrole. Comment se fait-il que tous ces projets n'aient pas été lancés au milieu des années 70? Nous aurions pu remplacer le pétrole par le gaz. Nous ne l'avons pas fait. Nous aurions pu atteindre l'autosuffisance énergétique vers 1990. Nous aurions pu cesser d'épuiser les ressources mondiales. Nous aurions pu adopter une politique financière qui donne encore plus de valeur aux